Image not found or type unknown

Vie maritale et union libre

Par **belle8443**, le **02/03/2017** à **21:46**

Bonjour,

Je vis depuis 12 ans avec mon compagnon qui a eu un accident de voiture depuis bientôt 3 mois. Sa famille (parents et frère) veut le récupérer à sa sortie de l'hôpital. Leur motif est que je ne suis rien aux yeux de la loi, et une grosse somme d'argent en jeu (dégoût) alors que pendant 12 ans, tous ses proches ne sont pas préoccupés de lui. Ah ! l'argent.

Suis-je vraiment devenue un fantome ? Je suis très persuadée que mon compagnon hurlerai de savoir ce qui se trame autour de lui, de plus je me fais insulter presque tous les jours par ces monstres.

Merci.

Par **Visiteur**, le **03/03/2017** à **08:51**

Bonjour,
malheureusement pour vous, ce n'est pas parce que vous vivez ensemble depuis X années que la loi vous reconnait en tant que couple ! Si vous n'êtes ni mariés, ni pacsés, ni quoique ce soit, vous ne représentez rien aux yeux de la loi pour ce monsieur.

Par **belle8443**, le **03/03/2017** à **09:10**

Mais pour "ce monsieur" je suis terriblement importante, je vais me battre pour faire changer cette loi, merci.

Par **Tisuisse**, le **03/03/2017** à **09:31**

Bonjour belle,

Si votre compagnon est en état de décider, c'est lui, et personne d'autre, qui dira où il veut aller en sortant de l'hôpital. Vous, effectivement et juridiquement, aux yeux des textes, vous n'êtes rien pour lui, ce qui ne veut pas dire que, affectivement vous n'êtes rien. Si votre

compagnon est en mesure de s'exprimer, demandez lui, en présence de témoins extérieurs à sa famille, ce qu'il souhaite et l'hôpital respectera sa décision. Toujours s'il est conscient et en état de parler, pourquoi n'en profiteriez-vous pas pour vous pacser ? voyer le greffe de votre tribunal.

Quand à vous battre pour faire changer la loi, vous pouvez toujours mais cela n'aura pas plus d'effet que si vous vouliez partager le contenu d'un verre d'eau avec un couteau. Si cela avait été possible, il y a longtemps que ce serait fait et c'est pourquoi, pour les couples qui voulaient vivre hors mariage, le pacs a été créé.

Par **Visiteur**, le **03/03/2017** à **10:49**

Janus a raison ! donc pas mariés !? remarquez, si monsieur ne peut malheureusement pas donner son avis, ça va être vite tranché ! et vous pourrez faire ce que vous voulez ?! A mon sens, on ne vous écoutera même pas !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés